



# ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

## Destructions des coraux pour les jeux Olympiques 2024 à Tahiti

Question écrite n° 12621

### Texte de la question

Mme Christine Loir alerte Mme la ministre des sports et des jeux Olympiques et Paralympiques concernant la construction d'une tour en plein lagon sur le spot de Teahupoo à Tahiti pour pouvoir accueillir les juges de l'épreuve de surf des jeux Olympiques 2024. Des craintes des habitants de Teahupoo avaient été formulées dès que le Comité d'organisation des jeux Olympiques de Paris avait décidé que le petit village de 1 400 habitants allait recevoir l'épreuve de surf, sans jamais être vraiment écoutées. Le projet annoncé fait état de la construction d'une tour de 14 mètres de hauteur sur trois étages. L'objectif étant d'y installer un local technique climatisé pour les serveurs internet alimentés par un câble sous-marin, ainsi que des toilettes avec un système d'évacuation raccordé à une canalisation. Ce qui inquiète principalement les opposants à cette tour, ce sont les possibles dégâts sur le corail qu'entraîneraient les travaux. Il faut rappeler que les coraux sont indispensables à la survie des écosystèmes présents sur place et qu'ils représentent également un joyau du patrimoine naturel français. Leurs mises en péril, même potentielles, sont inenvisageables. Sur place, la population se mobilise. Dimanche 15 octobre 2023, une marche pacifique rassemblant plusieurs centaines de personnes a été organisée. L'association Vai Ara o Teahupoo a d'ailleurs lancé une pétition contre l'instauration de cette tour qui a déjà recueilli plus de 85 000 signatures. À l'issue de l'ensemble des dernières grandes compétitions internationales, des infrastructures ont été laissées à l'abandon. Les exemples de Sochi ou Rio sont bien connus de tous. En France, le Gouvernement a exprimé son intention d'organiser des jeux Olympiques « exemplaires » en matière écologique et prétend avoir réfléchi en conséquence. Ce projet à Tahiti semble néanmoins aller à l'encontre des déclarations initiales. La population locale était favorable aux jeux Olympiques, mais « sans aucun héritage matériel, aucune perturbation sur la façon de vivre, aucune conséquence sur l'écosystème », expliquait il y a quelques semaines Cindy Otcenasek, présidente de l'association de défense de l'environnement Vai Ara o Teahupoo et membre du collectif Mata Ara ia Teahupoo 2024, leurs doutes semblent parfaitement fondés concernant l'application réelle des promesses du Gouvernement. Le surfeur local, Matahi Drollet, avait également pris position sur les réseaux sociaux pour s'opposer à ce projet dévastateur pour la biodiversité. L'ensemble de la société civile s'oppose à ce projet, c'est pourquoi Mme la députée demande à Mme la ministre de prendre en compte les réclamations de la population et de s'opposer fermement à une construction en dur quelle qu'elle soit et de privilégier une construction en bois comme existant actuellement pour d'autres compétitions de surf au même endroit. Les habitants le disent eux-mêmes dans une interview d'un média local : « On ne dit pas non aux JO, mais on dit non à la tour en aluminium. Le Gouvernement avait dit que ce n'était pas à Teahupoo de s'adapter aux JO mais aux JO de s'adapter à Teahupoo. On attend qu'il tienne parole. ». Elle se joint aux Tahitiens et demande donc au Gouvernement de tenir parole.

### Texte de la réponse

Depuis le début du projet, le Gouvernement partage avec la Polynésie française et le Comité d'organisation Paris 2024 (COJOP) la volonté d'adapter le projet de tour des juges dans le lagon de Teahupo'o, pour écouter la préoccupation des habitants en gardant à l'esprit comme principe directeur la sécurité des équipes qui opèreront pendant les Jeux Olympiques 2024. Initié par le Gouvernement local en étroite collaboration avec le comité

d'organisation et avec l'appui des recommandations du bureau d'étude mandaté par le Gouvernement polynésien spécialisé en environnement marin, CREOCEAN, le point de départ de ce projet était une décision collective de construire une nouvelle tour en raison d'une infrastructure actuelle, en bois, qui ne répond plus aux normes de sécurité en vigueur selon la réglementation polynésienne. Comme l'avait rappelé Tony Estanguet, président du COJOP, la priorité était de trouver une solution pour pouvoir organiser dans les meilleures conditions les épreuves de surf des Jeux Olympiques à Tahiti, sur le site de Teahupo'o. Dès lors, toute notre attention a été mobilisée pour trouver collectivement, en lien avec le Gouvernement polynésien, la meilleure solution technique. Tous les scénarios possibles ont été étudiés pour permettre aux compétitions de surf de se dérouler sur ce site, qui doit être préservé, respecté et valorisé à l'occasion des Jeux Olympiques. En effet, depuis le choix de Teahupo'o comme site des épreuves de surf des Jeux Olympiques, l'ambition est restée inchangée : garantir une compétition sportive de haut niveau sur une vague mondialement réputée ; offrir une compétition respectueuse de l'environnement où les Jeux s'adapteraient à Teahupo'o et non l'inverse ; faire rayonner la vague mythique de Teahupo'o aux yeux du monde entier et faire des Jeux une réussite pour Tahiti et sa population. C'est pour répondre à cette ambition, après une concertation approfondie à l'automne dernier entre le comité d'organisation de Paris 2024, les autorités polynésiennes, les habitants et les associations locales de défense de l'environnement, que le projet initial d'implantation d'une nouvelle tour des juges sur le site de Teahupo'o, où se dérouleront cet été les épreuves de surf des Jeux Olympiques, a été retravaillé (tour allégée, dimensions réduites, services rationalisés) dans l'objectif de limiter au maximum l'impact sur le lagon et l'environnement. L'ancienne structure en bois, utilisée lors du circuit de la Coupe du monde de surf à Teahupo'o, n'était pas homologuée pour ce niveau de compétition. Les travaux consistant à édifier une nouvelle tour en aluminium sur trois niveaux sont terminés. Les autorités se disent « satisfaites » de la réussite des travaux, qui ont pris en considération les arguments des défenseurs de l'environnement. La nouvelle tour des juges sera utilisée pour la première fois lors de l'étape du circuit professionnel, le Tahiti Pro, du 22 au 31 mai.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Christine Loir](#)

**Circonscription :** Eure (1<sup>re</sup> circonscription) - Rassemblement National

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 12621

**Rubrique :** Sports

**Ministère interrogé :** Sports, jeux Olympiques et Paralympiques

**Ministère attributaire :** [Sports, jeux Olympiques et Paralympiques](#)

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [31 octobre 2023](#), page 9648

**Réponse publiée au JO le :** [21 mai 2024](#), page 4109